

## 1. Engagements d'Aalborg

---

### 1 GOUVERNANCE

---

**Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.**

Nous travaillerons donc à :

1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.
2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.
3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.
4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.
5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.

---

### 2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITE

---

**Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en place.**

Nous travaillerons donc à :

1. renforcer l'Agenda 21 local et autres processus et thèmes locaux touchant à la durabilité dans le cœur des collectivités locales.
2. fournir une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution et en relation avec la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain.
3. définir des buts et des calendriers dans le cadre des Engagements d'Aalborg et créer et assurer le suivi de l'évaluation de surveillance des Engagements d'Aalborg.
4. garantir que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans les processus décisionnels urbains et que l'allocation des ressources soit basée sur des critères de durabilité forts et larges.
5. coopérer avec la Campagne des villes européennes durables et ses réseaux pour surveiller et évaluer nos progrès vers les buts fixés en termes de durabilité.

---

### 3 BIENS NATURELS COMMUNS

---

**Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.**

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
2. améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, et utiliser l'eau plus efficacement.
3. favoriser et augmenter la biodiversité, et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin.
4. améliorer la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.
5. améliorer la qualité de l'air.

---

### 4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

---

**Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.**

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. éviter et réduire les déchets, et accroître la réutilisation et le recyclage.

2. gérer et traiter les déchets selon les normes de bonne pratique.
3. éviter les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.
4. assurer des achats durables.
5. favoriser activement la production et la consommation durables, et notamment les produits éco-labellisés, biologiques, éthiques et équitables.

---

## **5 PLANIFICATION ET CONCEPTION**

---

**Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.**

Nous travaillerons donc à :

1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.
4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

---

## **6 MOBILITE AMELIOREE, TRAFIC LIMITE**

---

**Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.**

Nous travaillerons donc à :

1. réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous.
2. augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et en bicyclette.
3. encourager la transition vers des véhicules peu polluants.
4. développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.
5. réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.

---

## **7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTE**

---

**Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.**

Nous travaillerons donc à :

1. améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé, dont la plupart se trouvent hors du champ d'action du secteur de la santé.
2. favoriser une planification du développement de la santé en ville, qui fournisse à nos villes les moyens d'établir et de mettre à jour des partenariats stratégiques en matière de santé.
3. réduire les inégalités en matière de santé et lutter contre la pauvreté, ce qui exigera de rendre compte régulièrement des progrès entrepris dans la réduction des écarts constatés.
4. favoriser l'évaluation des incidences sur la santé en tant que moyen pour tous les secteurs de concentrer leur travail sur la santé et la qualité de la vie.
5. mobiliser les planificateurs urbains et les pousser à intégrer les considérations de santé publique dans leurs stratégies et initiatives de planification.

---

## **8 ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE**

---

**Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.**

Nous travaillerons donc à :

1. adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et les entreprises émergentes.
2. coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application des bonnes pratiques d'entreprise.
3. développer et mettre en application les principes de durabilité dans l'emplacement géographique des entreprises.
4. encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
5. favoriser le tourisme local durable.

---

## **9 EQUITE SOCIALE ET JUSTICE**

---

**Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.**

Nous travaillerons donc à :

1. développer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et alléger la pauvreté.
2. assurer l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation, à l'information et aux activités culturelles.
3. stimuler l'ouverture sociale et l'égalité des sexes.
4. améliorer la sûreté et la sécurité de la communauté.
5. assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrées.

---

## **10 DU LOCAL AU GLOBAL**

---

**Nous nous engageons à assumer notre responsabilité globale pour atteindre la paix, la justice, l'équité, le développement durable et la protection climatique.**

Nous travaillerons donc à :

1. développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique, et œuvrer en faveur d'un taux durable d'émission de gaz à effet de serre.
2. intégrer la protection climatique dans nos politiques dans le domaine de l'énergie, du transport, des marchés publics, des déchets, de l'agriculture et de la sylviculture.
3. améliorer la prise de conscience sur les causes et conséquences probables des changements climatiques, et intégrer les actions préventives dans notre politique relative aux changements climatiques.
4. réduire notre impact sur l'environnement global et favoriser le principe de justice environnementale.
5. renforcer la coopération internationale des villes et développer des réponses locales aux problèmes globaux en partenariat avec les gouvernements locaux, communautés et acteurs concernés.